



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 14/06/2021

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : drie-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 31 mai au 13 juin 2021

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 31 mai au 13 juin 2021

N°1

édité le 14/06/2021

Synthèse

Le début de l'année 2021 alterne périodes plutôt arrosées et périodes sèches. Une période de crues a été suivie d'un début de printemps plutôt sec engendrant un démarrage de vidange des nappes puis la fin du printemps plus humide a permis de maintenir les niveaux des cours d'eau. Cependant, depuis deux semaines, malgré quelques orages isolés mais parfois virulents, un temps estival, chaud et sec, s'est mis en place. Les débits ont plongé sur l'ensemble du bassin faisant passer des stations rapidement sous le seuil de vigilance. Un temps chaud à très chaud et sec est annoncé pour les prochains jours avec une dégradation orageuse à partir de jeudi mais dont l'intensité et la localisation reste encore à préciser. La tendance sera donc toujours à la baisse des débits si les précipitations associées orages restent faibles.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont en légère baisse depuis plusieurs semaines mais restent bien au-dessus de leurs seuils de vigilance pour le moment. La tendance est à la lente baisse encore les semaines à venir.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en vigilance.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

Les débits des petites rivières connaissent une baisse depuis quelques semaines à la faveur d'un temps sec. Cependant, cette baisse a été stoppée plus ou moins fortement par endroit suite à des orages isolés mais parfois très forts tout début juin. Depuis, un temps sec et chaud s'est installé sur le bassin et les débits sont repartis à la baisse. Plusieurs stations sont passées sous leur seuil de vigilance ou s'en rapprochent. Un temps, dans un premier temps, sec et très chaud est annoncé avant une probable dégradation orageuse à partir de jeudi soir. Les débits devraient globalement continuer leur baisse sur la quinzaine.

Sur 21 stations réglementaires, on compte :

- 3 stations en vigilance : Pommeuse sur le Grand Morin, Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde et Saint-Chéron [St-Evrault] sur l'Orge.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Situation des nappes

Les indicateurs piézométriques sont tous en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



Débits



Nappes



Prochain bulletin d'étiage le 28 juin 2020

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 14/06/2021



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières

Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 31/05	Situation 14/06	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	62 le 03/06/2021			
Oise	Creil	32	25	20	17	61 le 13/06/2021			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	161 le 05/06/2021			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	170 le 13/06/2021			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	228 le 03/06/2021			
Seine	Vernon	170	131	113	100	340 le 13/06/2021			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	72 le 04/06/2021			
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	1.84 le 13/06/2021			
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	1.09 le 13/06/2021			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	7.5 le 13/06/2021			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.3 le 13/06/2021		Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	17.0 le 13/06/2021			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.45 le 13/06/2021			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.69 le 13/06/2021			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.21 le 13/06/2021			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.9 le 13/06/2021			
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.31 le 13/06/2021			
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.58 le 13/06/2021			
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.23 le 13/06/2021		Vigilance	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.044 le 13/06/2021			
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.058 le 13/06/2021			
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.42 le 13/06/2021			
Surmelin	Saint-Eugène	0.80	0.61	0.56	0.53	1.01 le 13/06/2021			
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.58 le 02/06/2021			
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	4.01 le 13/06/2021			
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.93 le 13/06/2021			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.156 le 13/06/2021			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.122 le 13/06/2021			
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.77 le 03/06/2021			
Stations non réglementaires (***) :									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.16 le 13/06/2021		Vigilance	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	1.18 le 13/06/2021			

- (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

- V seuil de vigilance
 A seuil d'alerte
 AR seuil d'alerte renforcée
 C seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

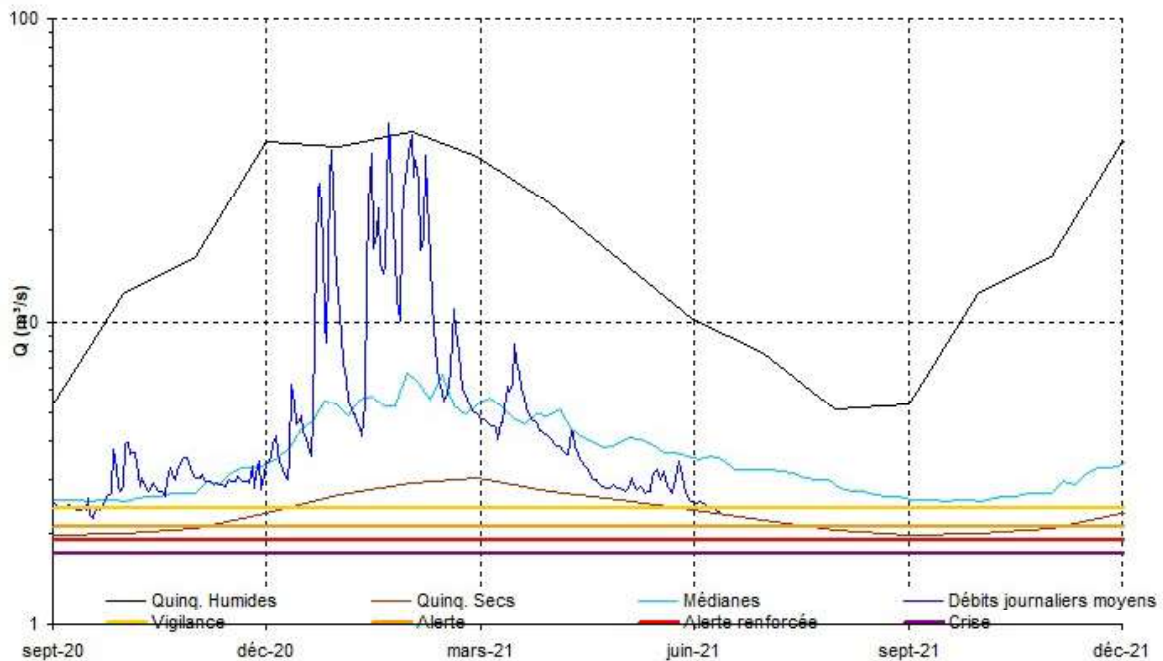
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2019 pour quelques stations représentatives

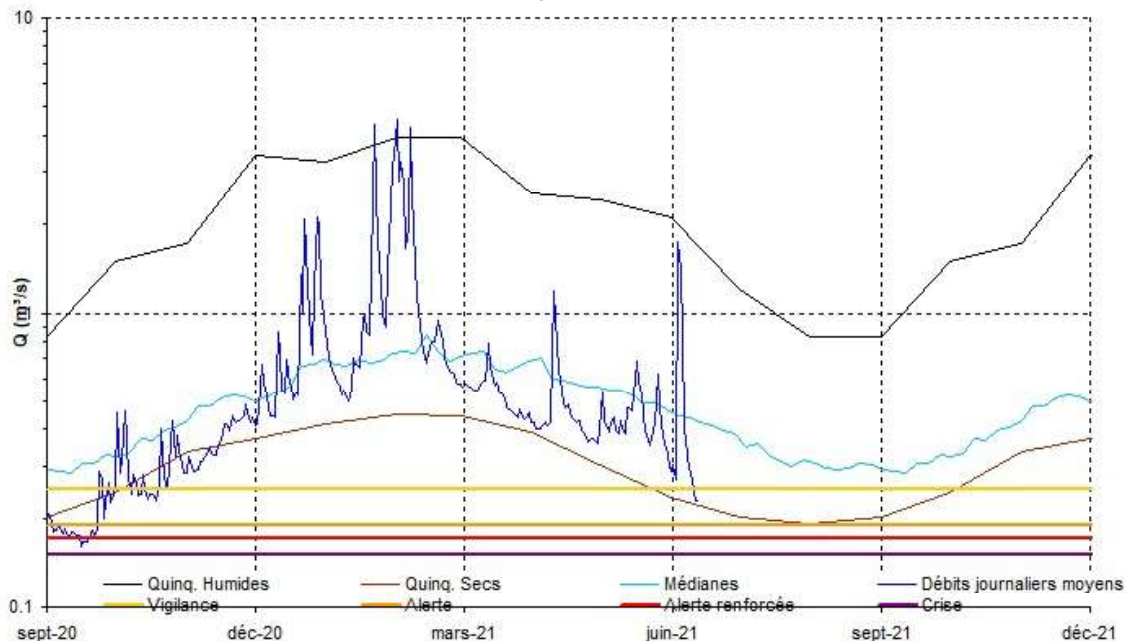
Le Grand Morin à Pommeuse

La station de Pommeuse sur le Grand Morin a commencé sa lente baisse depuis le mois de mars. Plutôt épargnée par les orages de début juin, la station de Pommeuse a vu son débit passer sous son seuil de vigilance et flirte déjà avec la quinquennale sèche, de manière plutôt précoce. La tendance sera toujours à la baisse plus ou moins lente suivant l'intensité des orages prévus en fin de semaine. Des ajustements sont possibles en fonction des mesures réalisées les prochaines semaines.



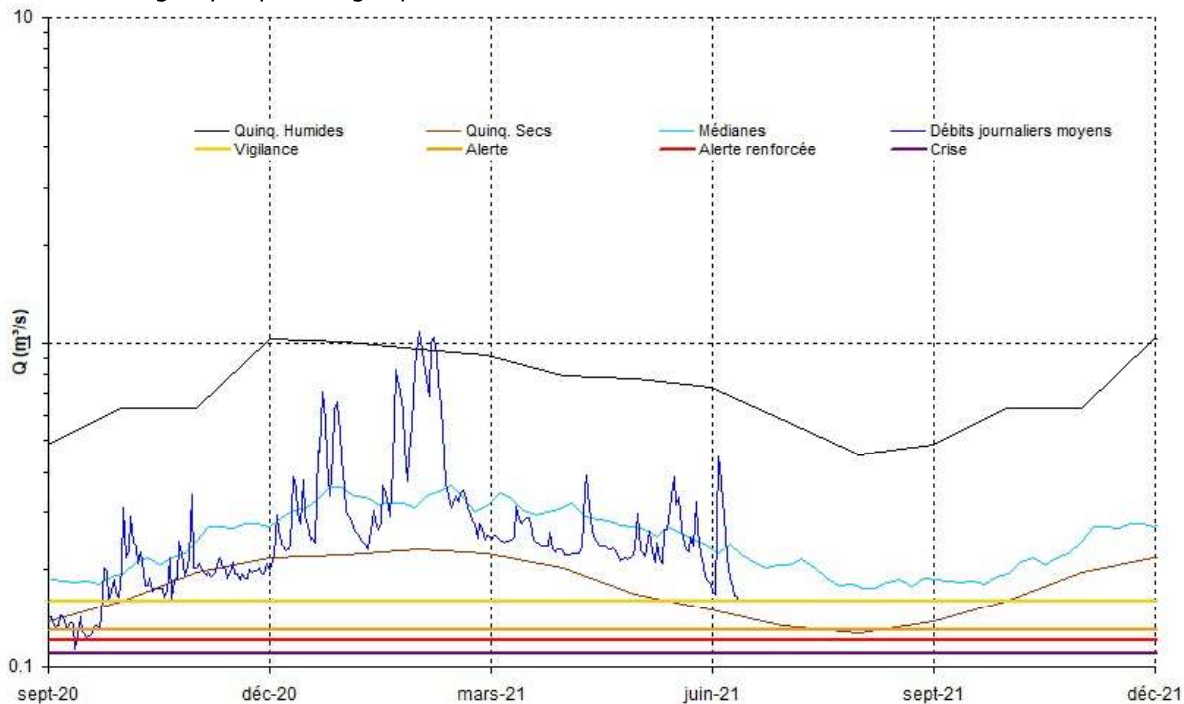
La Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan

Les débits de la Rémarde à la station de Saint-Cyr-sous-Dourdan sont globalement en baisse depuis le mois de mars se situant sous la médiane. Les orages de début juin n'ont que temporairement fait remonter les débits avant une nouvelle baisse rapide et importante, faisant passer la station en vigilance. La tendance des prochains jours sera à la baisse plus ou moins importante en fonction des orages annoncés pour la fin de la semaine.



L'Orge à Saint-Chéron [Saint-Evrout]

Les débits de la station de Saint-Chéron [St-Evrout] sur l'Orge sont en baisse plus importante depuis la fin du mois de mai, malgré quelques orages parfois forts début juin. La station est très proche de la vigilance. Comme les prévisions météorologiques sont estivales dans les prochains jours, les débits devraient franchir le seuil de vigilance d'ici le prochain bulletin malgré quelques orages probables en fin de semaine.



Le Petit Morin à Montmirail

Le Petit Morin à la station de Montmirail est en baisse quasi constante depuis les crues de janvier et février. Cette baisse s'est accélérée depuis la mi-mai et les débits viennent flirter avec le seuil de Vigilance, seuil qui devrait être dépassé durant la quinzaine si les prévisions météorologiques chaudes et plutôt sèches se confirment. A noter : baisse irrégulière (baisse brusques et remontées progressives) qui pourrait correspondre à des prélèvements importants à l'amont du bassin versant (également visibles au Thoult-Trosnay). Phénomènes récurrents mais marqués en ce début de saison.



Situation des nappes

Etat des piézomètres

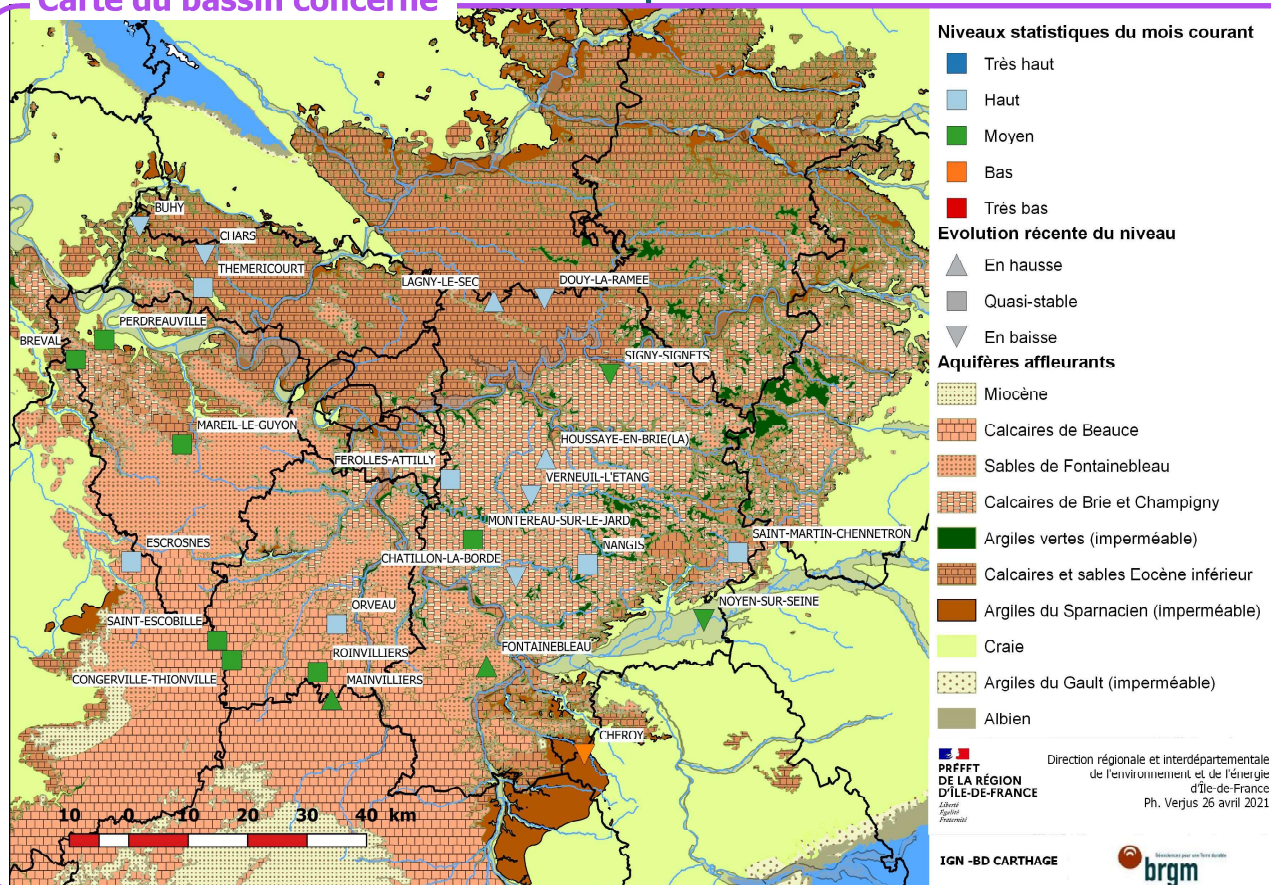
Tableau des tendances

La vidange des nappes a commencé en avril ou mai, selon les secteurs.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe de Champigny en Brie)	NORMALE
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	NORMALE
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE

Carte de suivi de l'état piézométrique

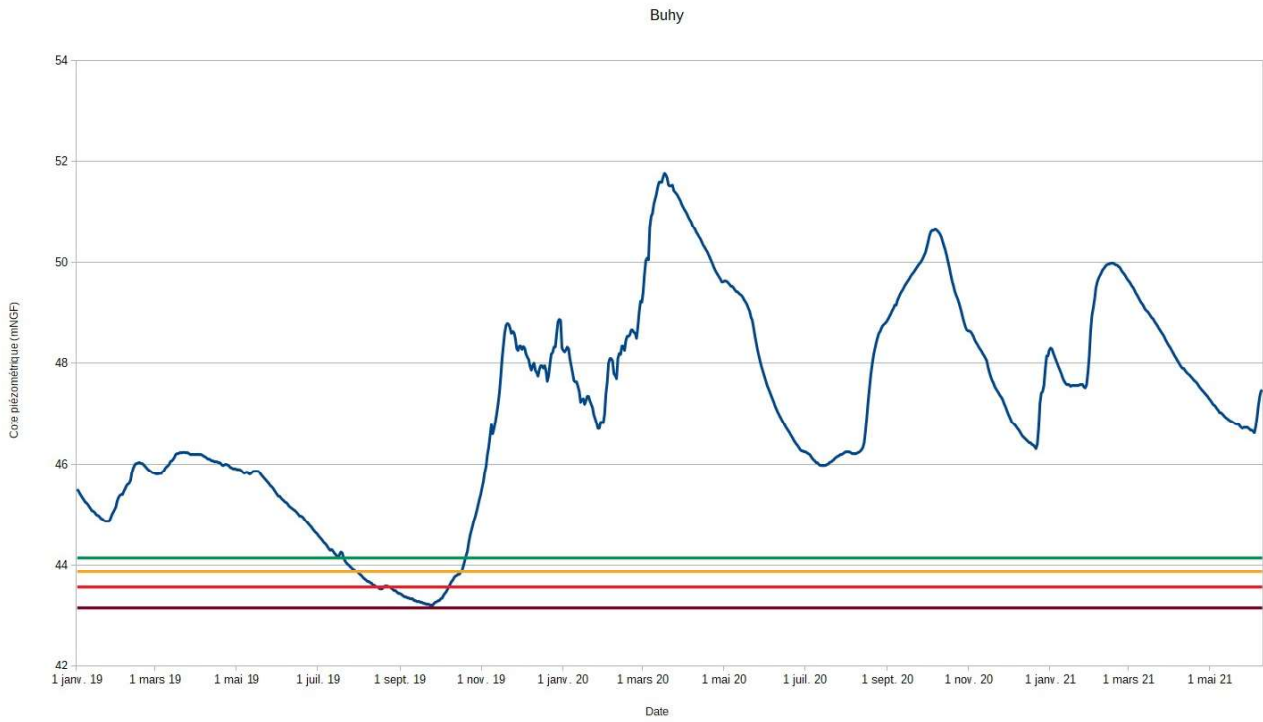
Carte du bassin concerné



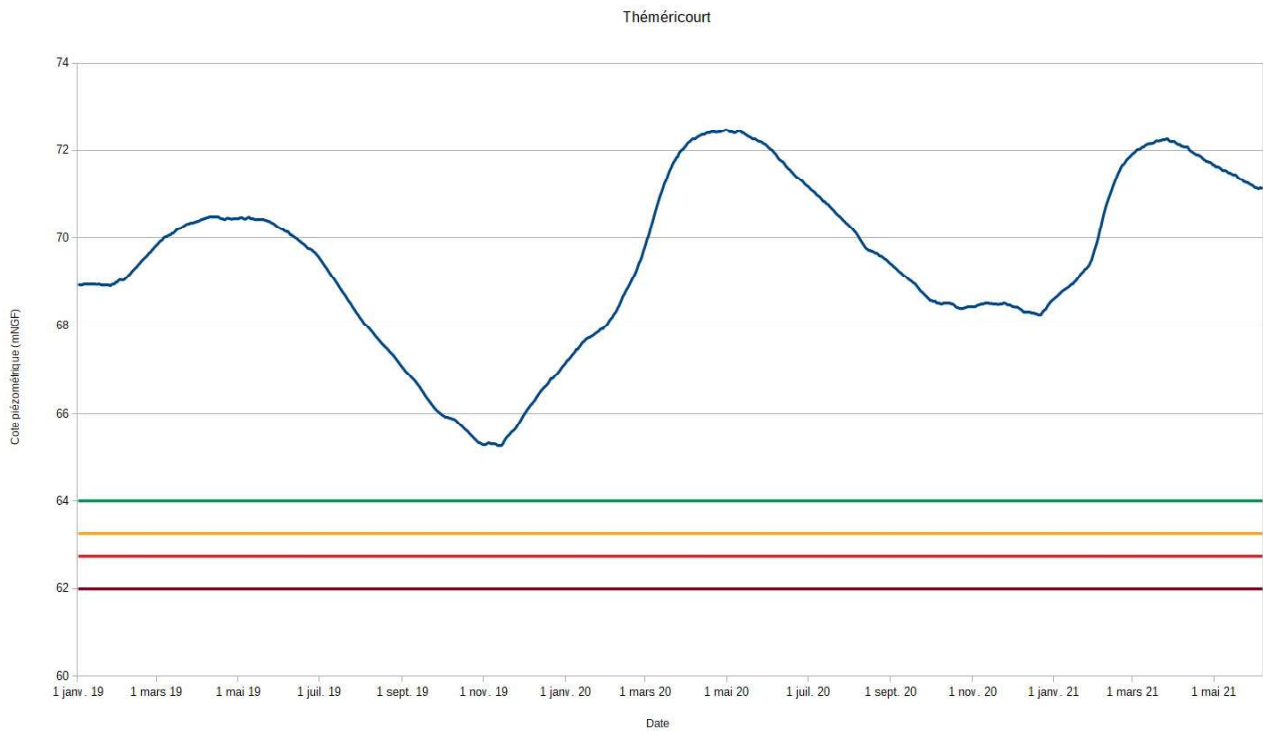
Etat des piézomètres

Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy

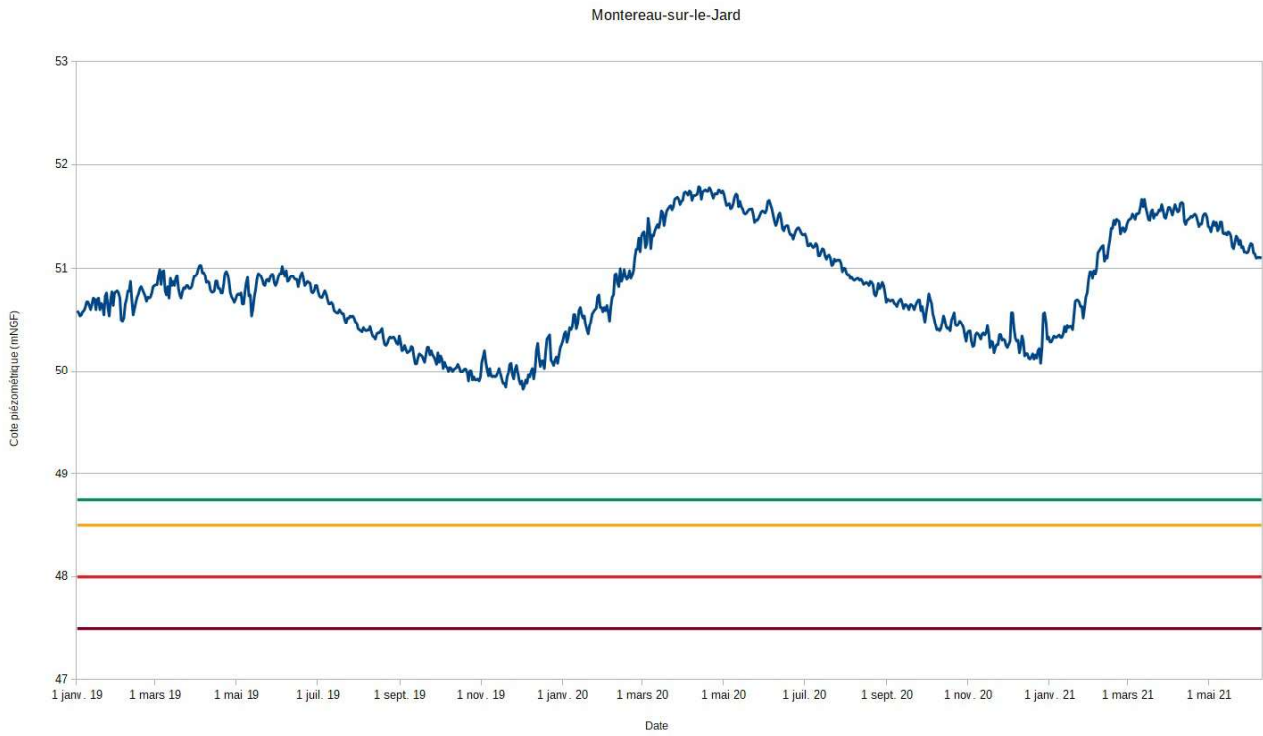


Théméricourt



Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard

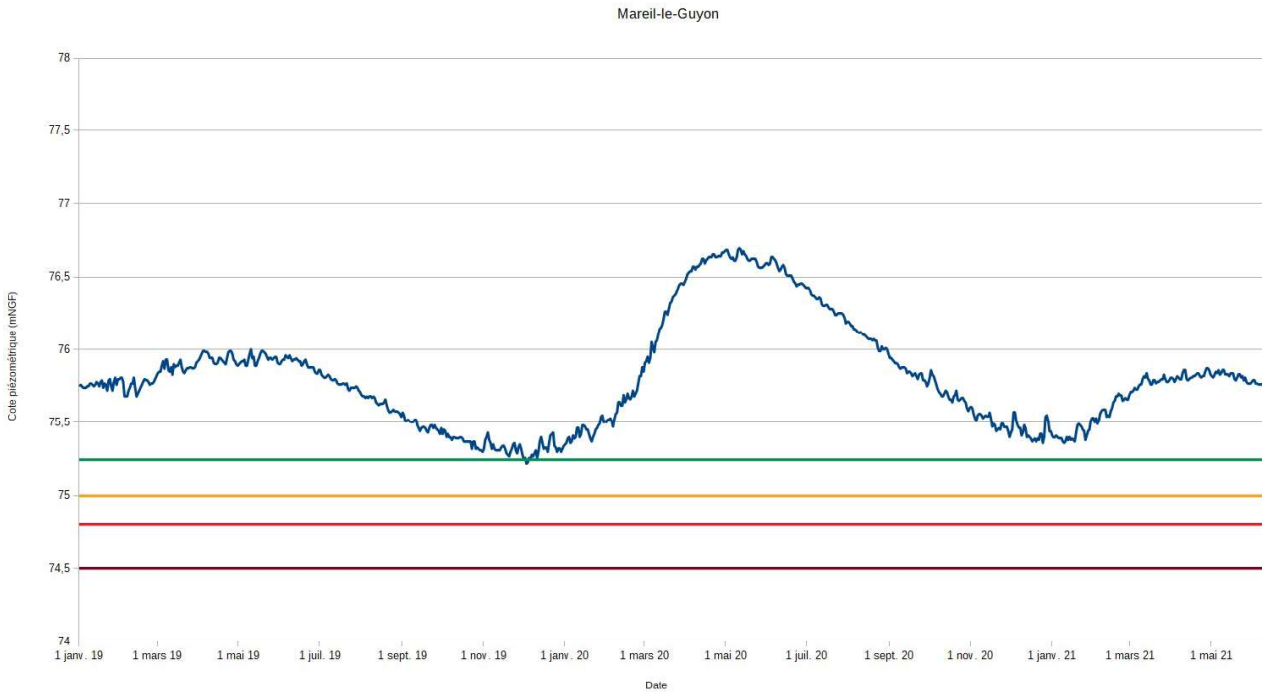


Saint Martin Chennetron



Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon

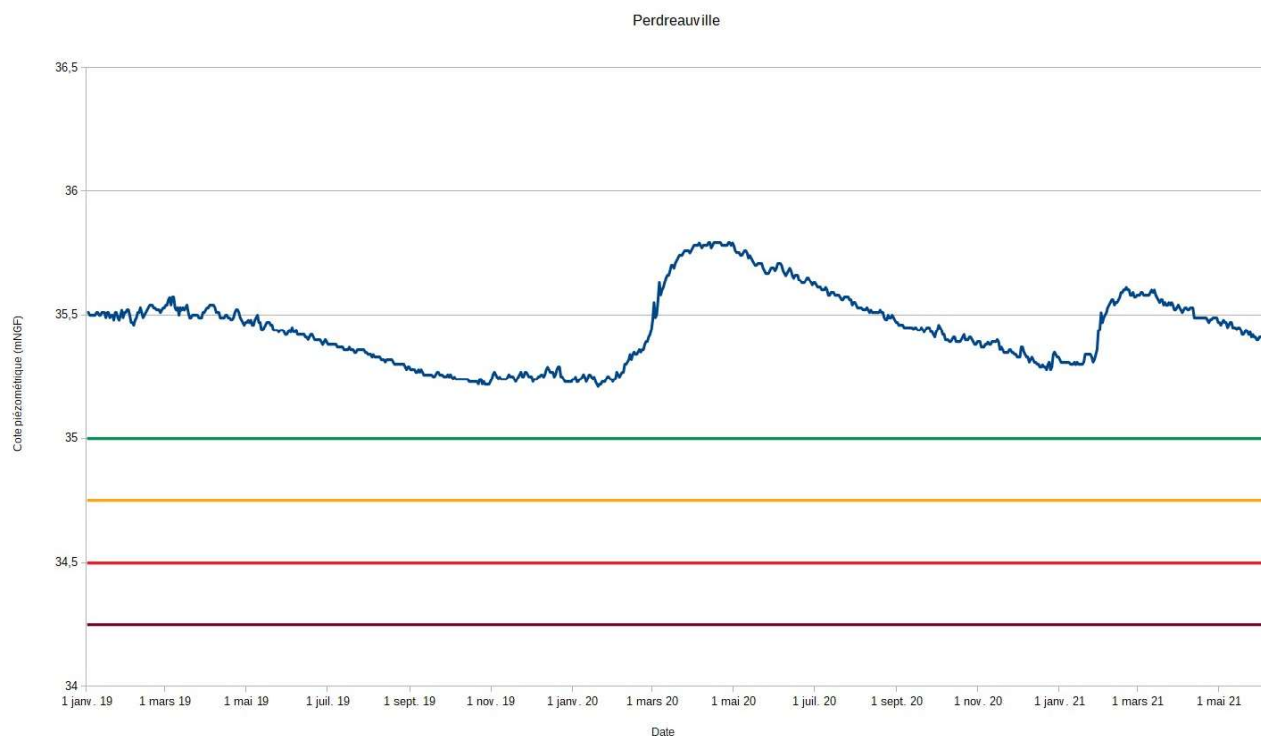


Bréval



Nappe de la craie du Mantois

Perdreauville



Liens utiles

L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prochain bulletin d'étiage le 28 juin 2020